



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-05023

PUBLIÉ LE 21 MAI 2021

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

37-2021-05-11-00005 - LINEAMENTA arrete habilitation etudes impact (2 pages)

Page 3

37-2021-05-11-00004 - SAS A2C ETUDES ET CONSEIL arrete habilitation etudes impact (2 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-05-11-00005

LINEAMENTA arrete habilitation etudes impact

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**SERVICE D'ANIMATION INTERMINISTERIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL**

**ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce**

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R,752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 20 janvier 2021 par la SARL LINEAMENTA, domiciliée 21, Avenue du Général de Castelnau 33140 VILLENAVE d'ORNON, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La SARL LINEAMENTA, domiciliée 21, Avenue du Général de Castelnau 33140 VILLENAVE d'ORNON est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

**ARTICLE 2 :** Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 3 :** Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 4 :** Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**ARTICLE 5 :** Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

**ARTICLE 6 :** La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

TOURS, le 11 mai 2021

Pour la Préfète et par délégation,  
la Secrétaire Générale,  
Nadia SEGHIER

<b>Annexe</b>
<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
SARL LINEAMENTA Siret : 882 296 916 R.C.S. Bordeaux
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
SARL LINEAMENTA Siège social : 21, Avenue du Général de Castelnau 33140 VILLENAVE d'ORNON Tél : 06 77 24 08 38 adresse électronique : marion.lacombe@lineamenta.fr
<b>Représentant légal</b>
Mme Marion LACOMBE
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Mme Marion LACOMBE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-05-11-00004

SAS A2C ETUDES ET CONSEIL arrete habilitation  
etudes impact

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**SERVICE D'ANIMATION INTERMINISTERIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL**

**ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce**

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R,752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 26 avril 2021 par la SAS A2C ETUDES ET CONSEIL, domiciliée 7, rue des Violettes 64 300 ORTHEZ, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La SAS A2C ETUDES ET CONSEIL, domiciliée 7, rue des Violettes 64 300 ORTHEZ est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

**ARTICLE 2 :** Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 3.:** Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 4 :** Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**ARTICLE 5 :** Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

**ARTICLE 6 :** La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

TOURS, le 11 mai 2021

Pour la Préfète et par délégation,  
la Secrétaire Générale,  
Nadia SEGHIER

<b>Annexe</b>
<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
SAS A2C ETUDES ET CONSEIL Siret : 895 234 300 R.C.S. Pau
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
SAS A2C ETUDES ET CONSEIL Siège social : 7, rue des Violettes 64300 ORTHEZ Tél : 06 29 73 91 57 ou 06 25 73 15 14 adresse électronique : florinecaboch@gmail.com
<b>Représentant légal</b>
M.Laurent CABOCHE
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Mme Florine CABOCHE M.Laurent CABOCHE